

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 22 OCTOBRE 2018**

Convocations adressées le mardi 16 octobre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 42

Nombre de délégués votants : 53

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Didier VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Martine GARRIGUE, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Sophie AUCONIE, Jacques CHEVTCHENKO, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Bernard PLAT a donné pouvoir à Martine GARRIGUE, Patrick CHALON a donné pouvoir à Christian AVENET, Nadine NOWAK a donné pouvoir à Alexandre CHAS, Michèle LAUNAY a donné pouvoir à Didier VALLEE, Martine POTEL a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Florence DRABIK a donné pouvoir à Jean-Luc GALLIOT, Françoise DESROUSSEAU a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Jacques CHEVTCHENKO, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Vincent TISON, Thibault COULON, Jean-Gérard PAUMIER.

Désignation de Didier VALLEE en qualité de secrétaire de séance.

C_18_10_22_001-INSTITUTIONS - ADOPTION DU SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Schéma Métropolitain d'aménagement, de développement durable et d'égalités des territoires.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_002–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018, DES ARRETES N° A2018-130 A A2018-168 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN AOUT 2018.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_003–INSTITUTIONS - COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - MODIFICATION.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Bénédicte PERRETIER en qualité d'auditrice au sein de la commission Equipements culturels socio culturels, socio éducatifs et équipements sportifs de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_004–RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des créations et transformations de postes détaillées ci-dessous à compter du 1^{er} novembre 2018 :

Les mouvements de personnel à la régie de l'eau conduisent à créer un emploi de droit privé d'agent d'entretien des stations d'eau potable classifié entre les groupes 1 à 3 en référence à la convention collective de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, suite à des recrutements au sein des directions bâtiment et infrastructures, il est nécessaire de procéder aux transformations de postes suivantes :

- le poste n°1112 de conducteur d'opérations bâtiment initialement créé en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est transformé en poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- le poste n°1453 de technicien d'exploitation spécialisé initialement créé en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est transformé en poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des postes et des effectifs,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_005–RESSOURCES HUMAINES - DONS DE JOURS DE REPOS A UN AGENT PUBLIC S'OCCUPANT D'UN PROCHE GRAVEMENT MALADE.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le don de jours de repos aux agents s'occupant d'un proche souffrant d'un handicap ou d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité,

- **DIT** que les mesures ainsi établies prennent effet à la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_006–FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2018, les fonds de concours suivants :

Commune	Objet	Fonds de concours accordés en €
Druye	Fonctionnement des services périscolaires	14.364
Fondettes	Aménagement du cimetière	54.000
	Aménagement de la salle J.Villeret	88.800
	Acquisition d'une balayeuse	26.058
Villandry	Fonctionnement des services de l'Enfance	16.768

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_007–FINANCES - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°4.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°4 du budget principal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

7.223,00 €

Recettes

- **Produits exceptionnels** **7.223,00€**

Suite à la dissolution du syndicat SICALA, il est attendu une recette de 7.223 €.

Dépenses

- **Charges à caractère général (011)** **68.455,00€**

Il s'agit principalement d'inscrire des crédits supplémentaires pour des maintenances et des prestations extérieures en informatique pour 150.050 € et de désinscrire une étude GEMAPI pour un montant de 52.000 € qui ne sera pas réalisée en 2018. Pour le reste, il s'agit de divers petits ajustements

- **Autres charges de gestion courantes (65)** **-21.251,00 €**
 - Réimputation en Investissement d'une partie des fonds de concours aux communes -48.726,00€
 - Redevances pour concessions, brevets 34.595,00€
 - Subventions de Fonctionnement -7.120,00€
- **Virement à la section d'investissement** **- 39.981,00€**

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

884.295,77 €

Dépenses

- **Fonds d'investissement communes** **875.012,77€**

En accord avec les communes, il est procédé aux ajustements suivants :

Fonds d'investissement La Riche	377.189,77 €
Fonds d'Investissement St Avertin	497.823,00 €
Fonds d'Investissement Fondettes	- 650.000,00 €
Création de deux nouvelles opérations	
Rue Bruzette à Fondettes	400.000,00 €
Rues Jodelle Belleau Ronsard Fondettes:	250 000,00€

- **Infrastructures** **728.853,00€**

Rond-point LIDL Boulevard Charles De Gaulle à Saint Cyr	628.853,00€
Végétalisation mur anti-bruit rocade :	100.000,00€

- **Développement Economique** **- 603.000,00€**

Il s'agit de désinscrire l'acquisition de titres de participation du fonds d'investissement Loire Valley Invest pour 600.000€ ainsi que le soutien aux abattoirs de Bourgueil pour 3.000€ qui ne seront pas réalisés en 2018.

- **Politique Agricole** **1.500,00€**

Aménagement les Iles Noires 1.500,00€

- **Tourisme** **- 100.000,00€**

Participation Cité de la Gastronomie : -100.000,00€

- **GEMAPI** **16.000,00€**

Matériel et outillage : 16.000,00€

- **Bâtiments** **- 82.796,00€**

Travaux la Camusière : - 82.796,00€

- **Fonds de concours versés aux Communes** **48.726,00€**

Réimputation en Investissement d'une partie des fonds de concours aux Communes

Recettes

- **Fonds de concours complémentaires apportés par les communes** **765.450,00€**
- **Participation LIDL rond-point boulevard Charles. De Gaulle à Saint Cyr** **580.637,00€**
- **Virement de la section de fonctionnement** **- 39.981,00€**
- **Emprunt** **- 421.810,23€**

Au vu du solde des recettes et des dépenses d'Investissement, le recours à l'emprunt est diminué de 421.810,23 € soit, à l'issue de cette décision modificative, un besoin de recours à l'emprunt de **20.205.865,75 €** pour une inscription, après la décision modificative n°3 de 20.627.675,98 et une inscription au budget primitif de 28.600.000 €.

- **AUTORISE** la création des autorisations de programme suivantes :

Dépenses						Ressources		
N°AP	Objet de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et au-delà	Nature du financement	Montant	Total AP
2018/13	Archives La Camusière	1 100 000	62 000	1 038 000		autofinancement	1 100 000	1 100 000
2018/14	Patronage laïc P. Bert	1 900 000	90 000	500 000	1 310 000	autofinancement	1 900 000	1 900 000
2018/15	Rue Musset Fondettes	850 000	50 000	800 000	0	autofinancement	850 000	850 000
2018/16	Rue Bruzette Fondettes	654 800	400 000	254 800	0	commune	545 667	654 800
						autofinancement	109 133	
2018/17	Rues Jodelle Belleau Ronsard Fondettes	614 173	250 000	364 173	0	commune	511 811	614 173
						autofinancement	102 362	

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_008–FINANCES - CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPECIFIQUE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC A TOURS - CONDITION DE DEPOT DE LISTES.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer une commission de délégation de service public spécifique pour l'exploitation du centre aquatique du Lac à Tours,

- **APPROUVE** les modalités de dépôt des listes préalablement à l'élection des membres de la commission de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique du Lac à Tours.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_009–FINANCES - CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPECIFIQUE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC A TOURS - ELECTION DES MEMBRES.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **SONT ELUS** les 5 membres titulaires suivants : Messieurs Philippe CLEMOT, Bernard LORIDO, Christophe BOUCHET, Christian AVENET et Patrick DELETANG,

- **SONT ELUS** les 5 membres suppléants suivants : Mme Corinne CHAILLEUX, Messieurs Patrick CHALON, Bruno FENET, Jacques LE TARNEC et Jean-Marie METAIS.

- **DIT** que le président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant est président de droit de la commission de délégation de service public.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_010–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE LA COMPETENCE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SMO VAL DE LOIRE NUMERIQUE.

Rapporteur : Monsieur Alain GUILLEMIN, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de délégation partielle de la compétence communication électronique,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

(Ne prend pas part au vote : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT)

C_18_10_22_011-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - MODALITES DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'uniformiser le taux de reversement du produit de cette taxe à 85%,
- **DIT** que, à titre exceptionnel, les communes ont la possibilité, en année N+1, de saisir par courrier le Président de la Métropole pour se voir appliquer, un taux de reversement de :
 - 100% s'il s'agit de construction, de reconstruction d'agrandissement, d'immeubles destinés à l'habitation,
 - 70 % s'il s'agit de locaux à usage industriel, artisanal, commercial, à condition de fournir un tableur informatique (type excel) contenant obligatoirement, pour l'année N, cinq colonnes :
 - colonne 1 : TYPE - PC / PA / DP / PC MI / PC PD
 - colonne 2 : NUMERO DOSSIER
 - colonne 3 : DESTINATION DE LA CONSTRUCTION - logements / activités / mixte
 - colonne 4 : MONTANT TAXABLE AFFECTÉ AUX LOGEMENTS
 - colonne 5 : MONTANT TAXABLE AFFECTÉ AUX LOCAUX D'ACTIVITÉS.

- **PRECISE**, compte-tenu du décalage de perception de la taxe d'aménagement, que ces nouvelles dispositions s'appliquent aux autorisations d'urbanisme délivrées, après le 01.01.2017, date de référence de la prise de compétence de TMVL.

- **ANNULE** les dispositions de la délibération du 27 novembre 2017 relatives aux modalités de reversement aux Communes de la taxe d'aménagement

- **AUTORISE** le Président, si la demande est justifiée, à procéder au reversement complémentaire qui serait dû au titre de l'année N.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_012-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - INSTAURATION DU PERIMETRE DE DPU SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENOUPH.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE :**
 - d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles qu'elles figurent aux plans du règlement - document graphique - du plan local d'urbanisme de Saint-Genouph, approuvé en date du 22 octobre 2018,
 - de déléguer l'exercice de ce droit de préemption urbain à la commune de Saint-Genouph, sur les zones U et AU,

- PRÉCISE QUE :

- conformément à l'article R.151-52 al.7 du Code de l'urbanisme, le périmètre d'application du DPU figurera en annexe du PLU,
- la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R.211-2 à R211-4 du Code de l'urbanisme,
- les frais induits seront imputés sur le budget principal de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_013-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU POS EN PLU DE SAINT-GENOUPH - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Genouph,

- DIT QUE :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Saint-Genouph pendant un mois,
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_014-ENERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ELECTRICITE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel 2017 relatif à la délégation de service public de distribution d'électricité sur la commune de Tours.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_015–ENERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE JOUE-LES-TOURS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la période 2016/2017 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Joué-lès-Tours.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_016–ENERGIE - ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (CCTVI) AU TITRE DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, au titre de la compétence « Eclairage public ».

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_017–SPORT - CENTRE AQUATIQUE DU LAC: APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion du Centre aquatique du Lac,

- **APPROUVE** le rapport de présentation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation, à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public, à intervenir et à signer tous actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_018-CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SEM DES POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES (SEMPFI).

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, membre du bureau.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la SEMPFI.

Vote à l'unanimité.

C_18_10_22_019-INSTITUTIONS - VŒU RELATIF AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN VILLAGE DES MARQUES EN INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- DESAPPROUVE le projet de création d'un « village des marques » sur la commune de Sorigny, lequel serait contraire aux orientations d'aménagement du territoire prises dans le DOO (document opposable du SCOTT),

- CONSIDERE plus généralement qu'en 2018, ce type de projet constitue une erreur sur le plan économique, commercial et écologique et qu'il serait en contradiction avec le projet de territoire de notre Métropole.

Signataires: Marie-France Beaufile, Martine Belnoue, Cécile Jonathan, Michèle Launay, Vincent Tison, Didier Vallée, Emmanuel Denis.

Vote à la majorité.

Pour 41, contre 9, abstentions 3

Clôture de la séance à 20h56 .



Le Directeur Général des Services,

Frédéric BAUDIN-CULLIERE